

# NOU[S]VELLES

ÉDITO (1) – ACTUALITÉ (2) – MON JOB AU CSP (3) – PRÉCARITÉ (4) – CRI DE LA RÉDACTION (6) – ENVIE DE FAIRE UN DON (6) – LE CSP DONNE LA PAROLE À (7) – BRÈVES (8)



## ALLIEZ L'ACTION AU GESTE !

### (ÉDITO)

Vous en avez assez des chiffres sur la précarité? Pourtant autour de vous dans la rue, huit personnes, vous ne savez pas lesquelles, vivent avec la peur du lendemain. Peut-être que vous êtes l'une des huit... Mais à quoi bon le savoir, si on ne peut rien y faire? Justement: faire un geste – si c'était une chance à saisir? Par un geste, le vôtre, des liens se tissent, des soutiens se mettent en place, des compétences

sont mobilisées pour que les personnes qui en ont besoin puissent commencer à regarder le lendemain sans peur. Ce geste, vous en avez l'expérience; vous sauriez le décrire bien mieux que moi. Ce geste, qui fait que vous lisez ce journal, ce geste qui fait que vous soutenez le travail des CSP. Alors, votre geste: qu'il soit contagieux!

Hélène Küng  
Directrice CSP Vaud

### **OUI, C'EST NOU[S]!**

**UN BOL D'AIR DANS  
LES NOU[S]VELLES!**

**ATTENDUE DEPUIS DES MOIS  
PAR DE NOMBREUX LECTEURS,  
CETTE NOUVELLE PRÉSENTATION  
AÉRÉE RENOUVELLERA AUSSI,  
NOUS L'ESPÉRONS, VOTRE INTÉRÊT ET  
VOTRE PLAISIR À LA DÉCOUVERTE  
DES ACTUALITÉS ET ACTIVITÉS  
DES CSP SUISSES.**

## (ACTU) LES LONGS COMBATS

Au-delà de la course à la nouveauté, marque de notre temps, les Centres sociaux protestants, dans chaque canton et au niveau fédéral, mènent des combats de longue haleine. Nous avons choisi de vous en présenter à nouveau quelques-uns, vu leur actualité.

### COTISATIONS D'ASSURANCE MALADIE: LES PARENTS NE PAIENT PAS, LES JEUNES HÉRITENT DE LA DETTE À LEUR MAJORITÉ

Alain Bolle, président de l'Association suisse des Centres sociaux protestants, avait encore dernièrement l'occasion de le redire à la radio, il n'est pas admissible que de jeunes adultes qui accèdent à leur majorité « héritent » des dettes de leurs parents concernant les factures de cotisations d'assurance maladie non payées. C'est pourtant bien ce qui arrive. Les CSP ont interpellé le Conseiller fédéral Alain Berset à ce sujet, il y a deux ans déjà, afin que des mesures soient prises pour que ces dettes restent imputées aux parents. Sans réponse à ce jour.

### ÊTRE MIS AUX POURSUITES ET CONTINUER DE S'ENDETTER À CAUSE DES IMPÔTS

Les CSP, depuis leur création, combattent une aberration de la Loi sur les poursuites. En effet, quand une personne ne paie pas ses factures et se retrouve mise en poursuites, l'Office des poursuites calcule à quel minimum vital cette personne a droit, afin de

voir s'il reste un montant de ses ressources disponibles pour rembourser les créanciers. Un montant résultant de l'addition du loyer, de l'assurance maladie, de l'entretien (nourriture, vêtements, frais d'électricité, etc.) est ainsi accordé à la personne. Par contre, le montant de ses impôts courants, pour lequel elle a reçu des factures à payer (!), n'est pas compris dans le calcul de ce minimum vital. La personne, ne touchant plus que le minimum pour vivre n'aura donc pas l'argent disponible pour s'acquitter de ses impôts, et continuera à s'endetter sans espoir de sortir de ce cercle infernal. En octobre dernier, à Genève, la députée Frédérique Perler déposait une question écrite à ce sujet au Grand Conseil genevois, après des interpellations identiques dans les cantons de Vaud et Fribourg; ces actions cantonales faisant suite au rejet par le Conseil national d'une initiative parlementaire demandant l'introduction des impôts dans le minimum vital de l'Office des poursuites.

### COMBATTRE LES ATTAQUES CONTRE L'AIDE SOCIALE

Les CSP sont des institutions privées qui ont toujours pris position

face aux projets de modifications de lois défavorables aux personnes en difficulté qui nous consultent (Loi sur le chômage, Loi sur les étrangers, etc.). Cet automne, ils ont pris une position officielle avec d'autres associations et organismes pour défendre l'aide sociale contre les attaques qu'elle subit dans toute la Suisse. Les médias se font l'écho de cas particuliers spectaculaires en matière d'aide sociale, donnant du grain à moudre aux politiciens contents de pouvoir proposer des « économies » dans le domaine social en en restreignant l'accès. Il n'est pas admissible que des économies soient faites en puisant dans les budgets des personnes les plus fragiles de notre société. L'aide sociale est un droit, strictement réglementé, qui ne relève pas de la charité.

### RÉCLAMER UNE COORDINATION DES MINIMUMS VITAUX

Depuis la parution du livre *Minimum pour vivre. Etudes de diverses normes* (éditions La Passerelle) en 1999, notre pays, et chacun de nos cantons continuent de dispenser le minimum pour vivre, – la somme qui est donc considérée comme celle sans laquelle une personne ne pourra pas mener une vie digne, sous forme de montants très différents, selon la Loi dont ce minimum dépend. Une personne bénéficiant des Prestations complémentaires AVS/AI touchera d'avantage d'argent que si elle est sous le coup d'une poursuite; dans ce deuxième cas, elle touchera un minimum vital plus élevé que si elle était à l'aide sociale. Alors que, dépendant de la loi sur l'asile, elle touchera au bas de l'échelle, la moitié du minimum vital prévu par l'aide sociale! Aucune coordination et uniformisation de ces minimums vitaux n'ont encore été obtenues.

Evelyne Vaucher Guignard  
Communication CSP Vaud



### (MON JOB AU CSP) CLAUDIANE CORTHAY ET CHARLOTTE ZIHLMANN, CSP GENÈVE, DEUX JURISTES QUI VIENNENT EN AIDE AUX VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La traite des êtres humains est une réalité qui existe depuis longtemps dans notre pays. Elle concerne tant l'exploitation sexuelle que l'exploitation de la force de travail. Si elle a longtemps été passée sous silence, ces dernières années, une attention nouvelle lui est portée. La Suisse s'est ainsi engagée au niveau international en ratifiant la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Sur le plan national, elle a adapté sa législation pour assurer une meilleure protection aux victimes. Les cantons se sont également organisés afin de mieux coordonner la protection des victimes et la poursuite des auteurs.

Le CSP s'est pleinement engagé dans cette nouvelle dynamique; depuis le mois d'août 2014, deux juristes répondent, tous les après-midi, à une help-line gratuite et confidentielle réservée aux victimes et aux témoins de la traite des êtres humains T 0800 20 80 20. Notre nouvelle activité a poussé le CSP à devenir un acteur impor-

tant du mécanisme de coopération administrative genevois de lutte contre la traite mis en place par les autorités.

Au-delà d'une première écoute attentive et de conseils juridiques généraux, nous offrons aux victimes un suivi gratuit dans les procédures touchant au droit des étrangers et au droit du travail. Le type d'exploitation que nous rencontrons le plus fréquemment à Genève est en effet celui de la force de travail. Les personnes qui viennent nous consulter sont fragilisées par leur vécu et vivent souvent dans la peur et l'incertitude quant à leur avenir. Elles se trouvent pour la plupart d'entre elles sans autorisation de séjour et craignent d'être renvoyées dans leur pays si elles agissent contre les auteurs de leur exploitation.

Le processus de résilience exige une certaine stabilité. Il est donc nécessaire que les victimes puissent sortir de l'incertitude. Cela passe en premier lieu par l'expli-

cation de leurs droits. Aussi, nous prenons le temps d'instaurer un lien de confiance qui nous permettra de les aider au plus près de leur volonté. Ce pourra être en déposant en leur faveur une demande d'autorisation de séjour – le temps d'une éventuelle procédure pénale ou à plus long terme – en les accompagnant dans la préparation d'un retour dans de bonnes conditions, en déposant pour elles une demande auprès du tribunal des Prud'hommes contre leur employeur/exploiteur, etc.

Pour ce faire, nous avons à cœur de travailler en étroite collaboration avec les autres associations ou institutions présentes sur le terrain afin de coordonner au mieux nos actions et d'assurer ainsi leur cohérence (centre LAVI, Fondation Au Cœur des Grottes, Service d'aide au retour de la Croix-Rouge, etc.). La traite humaine est une réalité qui doit être combattue!

Claudiane Corthay et Charlotte Zihlmann  
Juristes CSP Genève



## (PRÉCARITÉ) PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI ET PEUR DU LENDEMAIN

De tout temps, les Centres sociaux protestants se sont souciés des personnes les plus précarisées sur le marché de l'emploi.

A leur création, dans les années soixante, il s'agissait principalement de répondre à la détresse de saisonniers en provenance d'Italie, d'Espagne ou encore du Portugal, qui constituaient une main d'œuvre particulièrement vulnérable.

Au début des années nonante, alors que le nombre de demandeurs d'emploi décuplait en Suisse en l'espace de quatre ans seulement, le CSP Berne-Jura se dotait, sous l'appellation Regenove, d'un nouveau secteur d'intégration professionnelle et sociale, dont l'im-

portance ne cessera de croître au fil des ans, avec des programmes toujours mieux adaptés aux besoins des personnes sans emploi, par définition très hétérogènes. Avec « La Joliette », le secteur d'insertion du CSP Neuchâtel à La Jonchère, près de Boudevilliers, « Jet Service », le secteur « Jeunes et travail » du CSP Vaud, ou encore le nouveau secteur d'insertion mis sur pied par le CSP Genève, les autres CSP ne sont pas en reste. Même si d'autres pays européens sont beaucoup plus durement frappés par le chômage que la Suisse, notre pays n'en reste pas moins concerné par l'accroissement de l'insécurité de l'emploi en lien avec la globalisation des marchés. Nombreux sont les travailleurs suisses

qui s'inquiètent de la pérennité de leur emploi. Selon une étude de l'EPFZ et de l'Université de Zurich datant d'avril 2010, 20% des employés en Suisse se faisaient un peu et 10% beaucoup de soucis pour leur place de travail. Certains d'entre eux vivent véritablement avec la boule au ventre.

Dans ce contexte, il importe que nous ne ménagions pas nos efforts pour venir en aide à celles et ceux qui sont momentanément ou durablement exclus du marché de l'emploi, qui méritent notre empathie, notre respect et notre solidarité, ceci avec votre précieux soutien !

**Pierre Ammann**  
Directeur CSP Berne-Jura

## UN CONTRAT DE TRAVAIL, MAIS À QUEL PRIX !

Cécile\* est proche de la cinquantaine. Heureuse et fière d'avoir un emploi, elle n'est pas épargnée par les soucis et l'insécurité. Depuis plusieurs années, Cécile est engagée à un taux d'activité oscillant entre 80% et 100%. Les mois se suivent mais ne se ressemblent pas.

Avec ce taux variable, Cécile sait qu'elle doit se rendre disponible pour répondre aux besoins de son employeur ; elle évite donc de planifier trop à l'avance des activités personnelles. Si les dépenses sont relativement stables, les revenus varient chaque mois.

Elle est payée à l'heure. A son salaire de base (CHF 20.00/heure), sont ajoutés 4,78% pour les jours fériés, 10,64% pour les vacances et 8,33% pour le 13<sup>e</sup> salaire.

Vous l'aurez compris, quand Cécile veut prendre des vacances, elle n'aura pas de salaire. A charge pour elle, de planifier ses moments de repos et de mettre de l'argent de côté pour assurer sa subsistance et celle de sa famille durant ses périodes de vacances. Établir un budget dans un tel contexte demande doigté et finesse. Parer aux imprévus relève du défi.

Cécile en est consciente, mais est également très reconnaissante du

privilège d'être engagée auprès d'un employeur. Elle pense très souvent aux autres personnes engagées en emploi intérimaire qui vivent de contrats à durée déterminée et dont les lendemains ne sont jamais assurés.

Pourtant, après plusieurs années de travail dans ces conditions, Cécile pourrait demander à son employeur de revoir son contrat de travail. Mais elle est gênée, elle n'ose pas s'approcher de lui. Sa crainte : perdre son emploi. D'autres Cécile, pense-t-elle, accepteraient sans doute ce type de contrat. Sans formation, au bénéfice de nombreuses expériences professionnelles et de vie, Cécile sait qu'à son âge, perdre son emploi est un risque qu'elle ne saurait prendre, quand en outre, des enfants sont encore à charge.

**Propos recueillis par Isabelle Baume**  
Assistante sociale CSP Neuchâtel

\* Prénom d'emprunt



## DES MOMENTS DE DÉTENTE POUR LES FAMILLES DÉMUNIES

Engagé depuis de nombreuses années dans le soutien aux personnes en difficulté, le Centre social protestant Berne-Jura (CSP) organise, en partenariat avec Caritas Jura, des week-ends destinés à des familles rencontrant diverses difficultés et faisant appel aux prestations de l'une de ces deux institutions.

Organisés depuis 2011 trois fois par année dans la région du Jura et Jura bernois, les week-ends familiaux sont gratuits pour les participants. Jeux à l'extérieur pour les enfants, yoga pour les

parents, cinéma pour tous... plusieurs activités adaptées à chacun sont proposées. La responsabilité des week-ends familiaux revient aux professionnels des deux institutions. Un certain nombre de bénévoles répondent également présents pour accompagner les familles, participer à la préparation des repas et à la mise sur pied des activités.

L'objectif de ces week-ends est de permettre aux participants de prendre un bol d'air et de se détacher de leur cadre de vie parfois

difficile mais aussi d'échanger avec d'autres parents et de découvrir les régions.

En 2014, les institutions organisatrices ont mis en place une réflexion avec les participants sur l'opportunité d'aller au-delà de ces week-ends au travers d'un projet « Réseau familles solidaires » qui constitue le prolongement de ce premier pas en direction des familles démunies.

**Sandrine Maurer**  
Secrétaire CSP Berne-Jura

## DES DETTES, « PERSONNE N'EST À L'ABRI »

Le journal *Le Temps* faisait figurer dans ses pages du 9.12.2014, le témoignage de Jean, un ancien employé de banque, peinant aujourd'hui à retrouver un emploi et à sortir de l'aide sociale. Malgré une formation d'employé de commerce et une solide expérience dans le milieu de la finance, ce témoin raconte sa difficulté à se réinsérer professionnellement à 48 ans. Divorcé et endetté, il est père d'un enfant dont il a la garde. Jean, son prénom est fictif et pourtant, en Suisse, ils sont déjà des centaines de milliers de « gens » à vivre, comme lui, dans une mince perspective de voir se profiler des jours meilleurs.

Nous constatons, au travers de nos consultations sociales, que l'ensemble des personnes que nous rencontrons ont été confrontées, à l'instar de Jean, à des événements de vie qu'elles n'auraient jamais pensé traverser (perte d'un emploi pourtant considéré comme sûr, revenus instables dus à des missions professionnelles temporaires et irrégulières, divorce, accident, dépression, burn-out) et/ou à des événements attendus (fondation d'une famille, naissance d'un enfant) dont les conséquences ont des répercussions très importantes sur le budget du ménage.

De situations budgétaires relativement saines au départ, elles en deviennent catastrophiques. Car très souvent, ces événements sont conjugués à d'autres facteurs, comme la méconnaissance du système : connaître et faire valoir ses droits, ne pas négliger ses devoirs (remplir sa déclaration d'impôt, être à jour administrativement), la lenteur de certains offices à verser ses prestations, la conséquence des effets de seuil (par l'augmentation sensible d'un revenu,

une personne ou une famille perd ou se voit réduire une aide financière tels qu'un subside d'assurance maladie ou une bourse d'études avec pour corollaire une diminution substantielle de son revenu disponible), les imperfections du droit (absence de prise en compte du montant des impôts dans le calcul du minimum vital des poursuites et omission également de cette charge dans l'établissement du calcul des pensions alimentaires).

Les dettes, pas besoin d'en comptabiliser un grand nombre pour voir sa vie semée d'embûches. Aujourd'hui, détenir un extrait du registre des poursuites exempt de toute inscription, c'est posséder « Le Graal ». Ce papier, vierge de toute mention, facilite les négociations avec les régies immobilières souvent plus soucieuses de la santé financière de ses locataires que de leur sort ! Pour beaucoup d'employeurs, les dettes sont rédhibitoires et ils n'engageront jamais une personne endettée (pour des postes d'employé de sécurité et de caissière par exemple). Et cela le devient de manière encore plus marquée pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale, dont le couperet de la saisie de salaire tomberait à la reprise d'un emploi permettant le retour à l'autonomie financière. Une aberration du système qui, ici, n'encourage pas le retour à l'emploi.

Un défi de taille sera de revisiter et d'adapter l'ensemble de notre législation et de son application en fonction de l'évolution de notre société.

**Isabelle Baume**  
Assistante sociale CSP Neuchâtel

**(CRI DE LA RÉDACTION) COUPABLES D'ÊTRE PAUVRES !**

L'étranger ne doit pas être pauvre. Vivre en Suisse, cela se mérite. La loi sur les étrangers est claire : les autorisations de séjour peuvent être supprimées en cas de dépendance à l'aide sociale, même si la personne a vécu de très nombreuses années en Suisse. Des jeunes, arrivés ici enfants, risquent de devoir quitter notre pays pour motif d'assistance.

**VOICI DEUX EXEMPLES ISSUS DE NOS CONSULTATIONS**

Un Somalien fuyant la guerre avec sa famille à l'âge de 5 ans a accompli toute sa scolarité en Suisse. Formations démarrées et non terminées, peu de soutien de ses parents : ses errements d'adolescent l'ont conduit depuis plusieurs mois à l'aide sociale. Il est menacé de devoir quitter la Suisse. Ce jeune adulte-là n'a pas droit à l'erreur. L'errance se paye cher.

Autre exemple : une jeune femme, mineure non accompagnée, arrivée d'Angola, a accompli sa scolarité ici puis un apprentissage de coiffeuse. Son CFC en poche, elle alterne les petits boulots entrecoupés de périodes à l'aide sociale. Actuellement, tout en menant une grossesse difficile, avec un futur père peu présent, elle a raccroché sur une formation d'aide-soignante mais en stage, les revenus sont insuffisants : son permis est en danger ! La réponse des autorités est systématique pour les étrangers qui viennent de loin, même s'ils ne savent plus rien de leur pays d'origine.

Pour les Européens, la tendance est la même, en négligeant les droits

particuliers que confèrent pourtant les Accords sur la libre circulation des personnes. Cette femme portugaise de 40 ans a travaillé des années en Suisse : ménage, garde d'enfants, pressing, service... puis la fatigue, l'âge, l'absence de formation, la dépression. Après le chômage, elle se retrouve à l'aide sociale. Elle nous consulte parce que son permis n'est pas renouvelé.

Face à ces parcours de précarité, entraîné par une lame de fond, tout le monde se précipite chacun à son niveau : partis, canton, Tribunal fédéral... L'étranger doit non seulement ne pas violer la loi mais encore il doit avoir les moyens. Paradoxe, ce sont encore les migrants qu'on recrute pour les postes durs et mal payés qui, au moment de la chute, de la crise, sont remerciés.

Pauvres, ces hommes et ces femmes le sont, en ressources financières, en formation, en réseaux professionnels, en possibilité de rebondir ; après le chômage, l'aide sociale puis c'est l'invitation au départ...

**Magalie Gafner**  
Juriste CSP Vaud

**(ENVIE DE FAIRE UN DON) CAMPAGNE 2015**

**AUTOUR DE CETTE AFFICHE,  
15 PERSONNES SONT EN SITUATION PRÉCAIRE  
ET VIVENT AVEC LA PEUR DU LENDEMAIN.**

**GRÂCE À VOS DONNS, VOUS LEUR PERMETTEZ D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES ET CONSEILLÉES PAR LES PROFESSIONNELS-LES DU CSP.**

**ALLIEZ L'ACTION AU GESTE,  
AGISSEZ. [WWW.CSP.CH](http://WWW.CSP.CH)**

CCP 10-2143-2

**(LE CSP DONNE LA PAROLE À) BARBARA LUCAS**

**Professeure à la Haute école de Travail social de Genève (HETS-HES•SO) et coordinatrice du groupe de recherche Citcare à l'Institut d'étude de la citoyenneté de l'Université de Genève (Incite)**

Le nombre de personnes à l'aide sociale est en augmentation et cette situation ravive le débat sur le rôle de l'assistance dans le système social suisse. Les critiques viennent de droite (souvent) ou de gauche (parfois). Les uns s'inquiètent des coûts pour la collectivité, les autres dénoncent des prestations trop généreuses ou pointent des dispositifs insuffisamment orientés vers la réinsertion ; certains enfin thématisent les « abus » et les « fraudes ». Tous ces discours ont un point commun : focalisés sur les bénéficiaires, ils laissent dans l'ombre le fait qu'une part importante des personnes qui aurait droit à une aide... ne la reçoit pas.

**L'AIDE SOCIALE ? NON MERCI !**

Lorsque la situation de pauvreté se prolonge, l'aide sociale, ultime soutien public, doit permettre à

chacun-e de rester à flot et espérer des jours meilleurs. Et pourtant, de nombreuses personnes ne toucheront pas les aides auxquelles elles auraient droit. Il y a celles et ceux qui ignorent la prestation ou se retrouvent désorientés par la complexité des critères d'accès ; d'autres feront un premier pas puis renonceront, découragés par les exigences administratives ; enfin, il y a toutes les personnes qui ne solliciteraient l'aide sociale pour rien au monde, réticents devant les contrôles ou craignant d'y laisser leur dignité.

Ces cas de non-recours ne sont de loin pas marginaux. Les études menées dans des pays européens sur des prestations sociales diverses évoquent des taux de non-recours se situant souvent aux alentours de la moitié des bénéficiaires potentiels. Pour certaines prestations ciblées, ces taux peuvent atteindre 70 voire 80%. En Suisse romande, les associations comme le CSP, sont quotidiennement confrontées à des cas de non-recours à l'aide sociale.

**COMPRENDRE LE NON-RECOURS**

Objet depuis les années 1960 d'une vaste littérature scientifique internationale, la question du non-recours n'a été que rarement investiguée en Suisse. Il est temps de prendre la mesure de ce phénomène et de se donner les moyens d'en comprendre les raisons de manière approfondie. C'est l'objet d'une recherche que nous devrions mener prochainement à Genève. Ses résultats permettront de nourrir le débat dans la perspective d'une amélioration de l'accès aux prestations sociales et, au-delà, d'interroger la pertinence de cette offre au regard des nouvelles situations de pauvreté. De ce point de vue, nous avons beaucoup à apprendre des personnes qui, en tout état de cause, se refusent à demander l'aide sociale.

**(APPEL À TÉMOIGNAGE) LA PAUVRETÉ SANS AIDE PUBLIQUE****VOUS TRAVERSEZ UNE PÉRIODE DIFFICILE FINANCIÈREMENT...**

- Mais vous **ne souhaitez pas** demander l'aide sociale ?
- Vous **avez attendu** le plus possible avant de vous tourner vers l'État ?
- Vous **ne savez pas** si vous avez droit à quelque chose ?
- Vous **envisagez** depuis longtemps de demander une aide financière ?

Dans le cadre d'une étude sur l'accès aux aides publiques à Genève, nous recherchons des personnes se reconnaissant dans l'une ou l'autre de ces situations, afin de recueillir leur avis et leur témoignage sous la forme d'un **entretien**. La confidentialité est garantie.

**Informations :**

Barbara Lucas  
T 022 388 94 80  
barbara.lucas@hesge.ch  
Haute école de travail social (HETS-HES•SO), Genève.





**(BRÈVES) CSP NEUCHÂTEL****JOURNÉE DE FORMATION**

**Mardi 28 avril 2015 – ouverte à tout public**

Vous souhaitez mieux comprendre le domaine de l'asile et ses enjeux? Vous désirez en savoir plus sur les requérants d'asile en Suisse, et à Neuchâtel en particulier? Vous aimeriez démêler le faux du vrai, les préjugés des réalités?

**Renseignements et inscription jusqu'au 20 avril 2015:**

CSP Neuchâtel  
caroline.hensinger@ne.ch

**(BRÈVES) CSP VAUD****FORMATION « ARGENT, DETTES, DÉSENDETTEMENT »**

**7 – 8 mai et 19 - 20 novembre 2015**  
Une formation sur l'argent, dispensée par des collaboratrices du CSP Vaud, spécialisées dans les questions d'argent et de désendettement.

**Thèmes:** Rapport à l'argent – Endettement et surendettement – Office des poursuites – Méthodologie de désendettement.

**Public:** professionnel-le-s confronté-e-s à des problématiques financières et de surendettement.

**Renseignements et inscription:**  
Catherine Corboud  
catherine.corboud@csp-vaud.ch  
T 021 560 60 26

**(BRÈVES) CSP GENÈVE****BÉNÉVOLES RECHERCHÉS!**

Vous avez envie d'offrir un peu de votre temps et de vos compétences bénévolement? Vous cherchez une activité passionnante et souhaitez tisser des liens avec des autres personnes?

**Séance d'information:**

18 février (17h-18h), 11 mars (9h30-10h30), 8 avril (17h-18h), 13 mai (9h30-10h30), 10 juin 2015 (17h-18h)

**Renseignements et inscription:**  
benevolats@csp-ge.ch

**(BRÈVES) CSP BERNE-JURA****NOUVEAU GROUPE DE PAROLE POUR PERSONNES SÉPARÉES OU DIVORCÉES**

**Informations:**

T 032 493 32 21  
info@csp-beju.ch

**PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE COUPLE ET FAMILLE DE L'ARC JURASSIEN**

www.permanencecouplefamille.ch  
T 0840 420 420

**(CONTACTS)****CSP GENÈVE**

Rue du Village-Suisse 14  
CP 171, 1211 Genève 8  
T 022 807 07 00  
info@csp-ge.ch  
**CCP 12-761-4**

**CSP VAUD**

Beau-Séjour 28  
1003 Lausanne  
T 021 560 60 60  
info@csp-vaud.ch  
**CCP 10-252-2**

**CSP BERNE - JURA**

Rue Centrale 59  
2740 Moutier  
T 032 493 32 21  
info@csp-beju.ch  
**CCP 25-6651-8**

**CSP NEUCHÂTEL**

Rue des Parcs 11  
2000 Neuchâtel  
T 032 722 19 60  
csp.neuchatel@ne.ch  
**CCP 20-4713-9**

Rue du Temple-Allemand 23  
2300 La Chaux-de-Fonds  
T 032 967 99 70  
csp.cdf@ne.ch  
**CCP 20-4713-9**

**(NOUVEAUTÉS) LES ÉDITIONS LA PASSERELLE****MARIAGE-UNION LIBRE, QUELLES DIFFÉRENCES?**

Le fait d'opter pour l'union libre ou le mariage – le partenariat enregistré pour les personnes de même sexe (auquel il est le plus souvent assimilé du point de vue juridique, sauf pour ce qui concerne les enfants) n'a pas les mêmes conséquences juridiques. Afin de permettre aux couples de faire leur choix de vie en toute connaissance de cause, les juristes des quatre Centres sociaux protestants proposent une comparaison dans plus de vingt domaines de la vie courante.

Florent Gertsch, Mercedes Vazquez, pour l'Association suisse des CSP, 23 sujets traités en vis-à-vis, 2014, 100 pages Fr. 14.–

**PARENTS CÉLIBATAIRES, UN GUIDE FACE À LA LOI**

Ce livre renseigne sur toutes les questions qui se posent au moment de l'arrivée d'un enfant quand les parents ne sont pas mariés l'un avec l'autre. Allocations familiales, autorité parentale conjointe, convention d'entretien, droit de cité, nationalité, nom de famille, reconnaissance en paternité, séparation, test en paternité, testament, etc.

Doudou Denisart, Mercedes Vazquez, en coédition avec Profa, 96 pages, 2014, Fr. 18.–

**Pour commander:**

Editions la Passerelle,  
Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne  
passerelle@csp-vaud.ch  
T 021 560 60 60  
Fax 021 560 60 61

**(IMPRESSUM)****Edition romande**

Association suisse des CSP  
Rue du Village-Suisse 14  
CP 171  
1211 Genève 8  
T 022 807 07 00

**Rédactrice en chef**

Anne-Lise Thomas

**Impression**

Baudat imprimerie

**Ont collaboré à ce numéro**

Pierre Ammann, Isabelle Baume, Claudiane Corthay, Magalie Gafner, Hélène Küng, Barbara Lucas, Sandrine Maurer, Evelyne Vaucher Guignard, Charlotte Zihlmann

**Photos**

Shutterstock, CSP

**Conception et réalisation**

Buxum-communication.ch